

Les Terres vagues



© Nicolas Déjean, LNE

Etat des lieux

Le site des Terres vagues est un ensemble agricole et forestier qui s'étend sur 20 ha au nord-est du bourg de Fay-aux-loges. Il est composé de boisements de feuillus et de parcelles cultivées. Des fossés humides à forte valeur écologique sont présents à proximité directe du site.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : une espèce d'oiseau forestier remarquable a été observée, le **Pouillot siffleur**, espèce « vulnérable » en région Centre-Val de Loire. Il se distingue par ses fortes exigences écologiques liées aux boisements généralement âgés avec un sous-bois diversifié qu'il fréquente. Une espèce de reptile a été notée, le **Lézard à deux raies**, reconnaissable à sa couleur verte et à la gorge bleue des mâles en période de reproduction.

Flore : quatre espèces de flore remarquables ont été recensées. C'est le cas notamment du **Persil des montagnes** (*Oreoselinum nigrum*), « rare » dans le département. Cette plante est « quasi menacée » et protégée en région Centre-Val de Loire. De plus, trois espèces déterminantes ZNIEFF ont également été observées : la **Laiche noire** (*Carex nigra*) et le **Galéopsis des moissons** (*Galeopsis segetum*), toutes deux « vulnérables » dans la région ; ainsi que le rare **Hélianthème taché**. Les fossés humides et les lisières forestières sont favorables au développement de nombreuses espèces. Les abords du site abritaient également le très rare Arnica des montagnes, il peut être encore présent dans ce secteur.

Menaces potentielles

L'utilisation de produits phytosanitaires impacte les ressources alimentaires de la faune (moins d'insectes, moins d'invertébrés, moins d'adventices, moins de végétation spontanée, moins de graines...) réduisant par ricochet le nombre d'espèces et leurs effectifs. L'usage de ces produits à proximité des forêts risque également de contaminer les sols.

L'altération des lisières et des boisements inter parcellaires, due à des pratiques agricoles intensives, pourrait constituer une menace. En effet, la complémentarité entre les milieux ouverts et les milieux fermés bénéficie à de nombreuses espèces, c'est pourquoi, il est nécessaire de la préserver en maintenant une mosaïque de milieux fonctionnels et en bon état de conservation.

Quelques chiffres

Type : Parcelles agricoles et forestières

Surface : 20 ha

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 4
- Faune : 2

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Pouillot siffleur



© Wikimedia commons

Persil des montagnes



© Legrand Patrick, obs'45

Galeopsis des moissons



© Nicolas Déjean, LNE

Espèces remarquables

Oiseaux

- Pic noir
- Pouillot siffleur

Reptiles

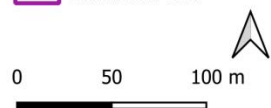
- ★ Lézard à deux raies

Flore

- ▲ Galéopsis des moissons
- ▲ Héliantheme taché
- ▲ Laiche noire
- ▲ Persil des montagnes

Limites administratives

- ▭ Limite communale
- ▭ Limite du site



Les Terres vagues LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ **Accueil d'une plus grande diversité d'espèces**
- ✓ **Conservation de la capacité d'accueil des zones boisées**
- ✓ **Conservation des milieux ouverts**

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Permettre l'accueil d'une bonne diversité d'espèces
Action 1-1	Conserver des lisières ensauvagées , avec un manteau et un ourlet fonctionnels. Laisser se développer un maximum d'espèces de façon à obtenir une structure de végétation variée et ensauvagée (hauteur, largeur, forme) qui sera fortement bénéfique à la faune et à la flore.
Action 1-2	En particulier, conserver des zones de broussailles , de ronciers, sur les franges des zones ouvertes et le long des boisements inter parcellaires. Elles sont favorables aux reptiles, à certains oiseaux et petits mammifères. Ce sont des zones de refuges et d'alimentation importantes pour le lézard à deux raies.
Action 1-3	Préserver la végétation remarquable présente au sein des fossés et des bordures de parcelles. Ces milieux sont favorables à l'implantation de plantes rares (Persil des montagnes, Laiche noire...).
Objectif 2	Conserver la capacité d'accueil des zones boisées
Action 2-1	Conserver l'intégrité des boisements et favoriser l'apparition de micro-habitats en conservant quelques arbres âgés et sénescents, le bois mort sur pied ou au sol et le couvert végétal (mousses, lierre, fougères, broussailles...). La présence d'arbres âgés, en particulier les vieux pins, ainsi qu'un sous-étage fourni et diversifié est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux, dont le Pic noir et le Pouillot siffleur.
Action 2-2	Conserver les arbres à cavité , dans la limite qu'autorisent les règles de sécurité. Ils accueillent de nombreuses espèces cavicoles (insectes, oiseaux, chauves-souris). Pour favoriser l'attrait du bois aux chauves-souris, 3 à 5 arbres à cavités/ha ainsi qu'un chablis/ha et une chandelle/ha sont conseillés.
Action 2-3	Favoriser le sous-étage , favorable au Pouillot siffleur, le cas échéant en gérant la charge en cervidés et conserver des zones de quiétude absolue au sein des boisements.
Action 2-4	Considérer la période d'intervention pour les actions d'entretiens et de coupes sylvicoles. Ne pas passer en sous-bois avec des engins trop lourds en période hivernale. Réaliser les travaux à l'automne après la période de reproduction de la majorité des espèces. La période qu'il est nécessaire d'éviter débute au mois d'avril et se termine au mois d'octobre.
Objectif 3	Conserver les milieux ouverts
Action 3-1	Se rapprocher des exploitants agricoles pour mettre en place une gestion des milieux ouverts favorable à la faune et à la flore. Les zones en friche, les bords de parcelles cultivées constituent des zones d'alimentation pour certains rapaces et de nombreux passereaux. Il convient de favoriser la diversité végétale par une gestion extensive et la limitation de l'usage des produits d'origine chimique.